

Image not found or type unknown



Carte de débit en association

Par **Gr4vity**, le **10/02/2016** à **13:50**

Bonjour,rrnPour des raisons propres a notre association nous souhaitons éditer une seconde carte de débit pour l'un de nos membre.rrnMais voila nous ne savons pas ce qui est autorisé en droit.rrnLa personne est vice-présidente et possède l'accord du CA.rnAucun statut ou règlement intérieur ne spécifie de droit sur les dépenses autour des cartes.rrnMerci de vos retours.rrnGr4vity